

# **LE COLLECTIF DES ETUDIANTS ET L' INTERSYNDICALE DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA GUYANE**

## **COMMUNIQUE**

### **UNIVERSITE DE GUYANE : LA PRESIDENTE DE L'UAG JOUE LA MONTRE !**

Selon les termes du protocole d'accord de fin de conflit du 11 novembre 2013, le décret de création de l'Université de la Guyane (UG) devrait être pris au plus tard le 31 mars 2014.

Nous rappelons que ce protocole a été signé et entériné par les plus hautes autorités de l'État ainsi que par les élus parlementaires et territoriaux.

À ce jour, rien n'a été fait.  
Pourquoi ?

Dans la mesure où l'Université de la Guyane n'est pas encore créée, les instances de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) ont toujours la maîtrise de la gouvernance universitaire et rien n'est fait pour faciliter la transition. En effet, dans la situation actuelle toutes les décisions concernant la Guyane doivent être soumises aux conseils centraux de l'UAG que la Présidente de l'UAG ne réunit plus depuis plusieurs mois.

La Présidente de l'UAG est en train de saborder délibérément le processus de création de l'UG par le biais d'artifices procéduraux et par la mise œuvre de diversions politico-judiciaires et médiatiques qui ne concernent en rien la gestion du pôle Guyane.

Ainsi, alors que le Ministère lui demande depuis le 9 mai dernier de réunir les comités techniques de l'établissement qui doivent donner un avis consultatif sur la création de l'Université de la Guyane, la Présidente de l'UAG tergiverse et rien n'est fait à ce jour.

C'est pourquoi, la communauté universitaire de Guyane exige que toutes les consultations nécessaires pour faire aboutir le projet de création de l'Université de la Guyane soient accomplies afin de permettre la présentation du décret à la prochaine réunion du CNESER\* qui se tiendra le 16 juin 2014.

Passé ce délai, l'intersyndicale du PUG et le collectif étudiant se réservent le droit de mettre en œuvre toutes actions susceptibles d'atteindre cet objectif.

*L'Intersyndicale et le Collectif Etudiant*

*le 04 juin 2014*

\*CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

(<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53497/le-conseil-national-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-c.n.e.s.e.r.html>)

